



N/Réf : ARCT/ 4802 /D.G/M. S/e.i/2025

COMMUNIQUE RELATIF AU LANCEMENT DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE DE GESTION DES AUTORISATIONS D'IMPORTATION ET EXPLOITATION DES MATÉRIELS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) a le plaisir d'annoncer au Public la mise en service à partir de ce 10 novembre 2025 de sa nouvelle **plateforme numérique dédiée à la gestion des demandes d'autorisations d'enlèvement, d'importation et d'exportation des matériels de communications électroniques**.

Accessible en ligne, **cette plateforme** vise à simplifier, accélérer et sécuriser le processus d'obtention des autorisations, tout en garantissant une meilleure traçabilité et transparence dans le traitement des dossiers.

La plateforme est disponible au site web de l'ARCT et accessible en ligne sur le lien : <http://portail.arct.gov.bi>

Grâce à cette solution innovante, les opérateurs, importateurs, institutions et particuliers peuvent désormais :

- Soumettre leurs demandes d'autorisation en ligne ;
- Suivre en temps réel l'état d'avancement de leurs dossiers ;
- Recevoir leurs documents d'autorisation validés électroniquement ;
- Réduire les délais de traitement et les déplacements physiques non essentiels.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la démarche de digitalisation des services publics menée par l'ARCT, visant à renforcer la régulation du secteur des télécommunications et à soutenir le développement de l'économie numérique au Burundi.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT

Dr Samuel MUHIZI

